



Convocation police par telephone

Par **paulojas1**, le **04/01/2009** à **12:47**

Bonjour
voilà j'ai reçu un appel d'un policier des stupes qui me demande de me présenter au commissariat en tant que témoin !
En fait il m'a dit que un homme s'est fait arrêter pour de l'herbe et avait chez lui une liste de nom avec des chiffres à côté et mon nom et mon numéro de téléphone était dedans !
Suis-je vraiment obligé de me présenter ???
convoc au téléphone c'est bizarre non ????
si je refuse qu'est-ce que je risque au juste
,,,,,??????
merci

Par **domi**, le **04/01/2009** à **13:09**

Bonjour ,
Suis-je vraiment obligé de me présenter ??? [fluo] bien sûr que oui !
[fluo]convoc au téléphone c'est bizarre non ???? [fluo] ça se fait donc rien de bizarre là dedans !
[fluo]si je refuse qu'est-ce que je risque au juste ,,,,?????? [fluo]
vous risquez simplement qu'on vienne vous chercher chez vous ou sur votre lieu de travail !
Donc : il faut y aller ! Domi

Par **paulojas1**, le **04/01/2009** à **14:20**

ok
mais d'après ce que j'ai lu dans le code pénal article 78 la police peut venir me chercher de force seulement si le procureur ou le juge donne son accord !
Et en l'occurrence si c'était le cas il serait déjà venu non ????
pour moi il tente un coup de poker ! ils se disent il connaît pas la loi comme la plupart donc il viendra et fera ce qu'on attend de lui en gros la balance alors que je n'est rien à voir dans cet histoire ! avec menace si il faut etc.....
enq en pensez vous

,????rnFacon moi j e n irais pas et j attendrais une concocation officiel du procureur ou autre ou commission rogatoire etc.....rnQu en pensez vous !!??????????????

Par **Marion2**, le **04/01/2009 à 14:49**

Bonjour,rnrn[fluo]Qu'en pensez-vous ?[/fluo]rnrnJe pense que vous devriez suivre les conseils de Domi.rnrn Marion

Par **domi**, le **04/01/2009 à 14:50**

Faites comme vous voulez ! dans ce cas inutile de nous demander conseil ... Maintenant je maintiens que si vous n'y allez pas , vous allez au devant de problèmes ! surtout pour une histoire de stupéfiants ! maintenant si vous voulez prendre le risque de voir la police débarquer à votre domicile ou chez votre employeur , libre à vous ! Domi

Par **Tisuisse**, le **04/01/2009 à 19:06**

Bonjour,rnrnTout à fait d'accord avec Marion et Domi. Maintenant, si vous voulez que les voisins, les collègues de travail, etc, vous voient quitter les lieux encadrés par des policiers en tenue ou minis de leur brassard, au risque de prendre un sacré coup à votre réputation.....rnrnMaintenant, c'est vous qui voyez !

Par **Yopi**, le **01/09/2013 à 01:50**

Ecoute il m est arrivé la même chose vasi ils vont te parler pendant 20 mn après il vont plus te casse les couille vos mieux sa que entendre à sa porternPOLICE!!POLiCernouvrez la porte !!

Par **amajuris**, le **01/09/2013 à 10:03**

depuis 4 ans le problème doit être réglé